

## **Évaluation du potentiel biophysique pour un aménagement durable des forêts : le cas de la forêt boréale du Québec**

Plusieurs pays dans le monde ont à gérer des territoires forestiers composés de forêts commercialement productives ainsi que d'autres qui pourraient être considérées improductives. La détermination de limites entre des forêts productives, improductives ou simplement impropres à l'aménagement n'est pas facile à déterminer car elle est influencée par de multiples facteurs incluant le climat, le milieu physique (topogographie, sols, etc), les perturbations, les autres usages etc. Par le passé, la détermination de telles limites a été faite d'une façon parfois arbitraire ou sur la base d'information fragmentaire en raison des difficultés d'accessibilité, ou simplement parce que l'exploitation forestière n'y était, à l'évidence, pas économiquement rentable.

Lors de l'adoption d'une limite nordique règlementaire à l'aménagement et à l'exploitation commerciale de la forêt boréale en 2002, le comité de l'époque recommandait d'ailleurs de réviser d'ici 10 ans la limite tracée, après avoir ajouté aux connaissances du territoire nordique. En 2005, le ministre responsable des forêts au Québec a décidé de confier à un groupe d'experts et de scientifiques le soin d'élaborer à la fois les démarches d'acquisition de connaissances et d'analyse de celles-ci afin de réévaluer cette limite, pour assurer le respect des principes de base de l'aménagement forestier durable en milieu nordique selon des critères reconnus.

Ce programme de connaissance a couvert un territoire qui s'étend depuis les Basses Terres de la Baie James jusqu'au village de Blanc-Sablon, compris approximativement entre le 51<sup>e</sup> et le 53<sup>e</sup> degré de latitude nord. Les travaux du comité se sont déroulés sur une période de 7 ans. selon quatre principales étapes : 1) élaboration d'un cadre d'acquisition de connaissances propres à chacun des quatre critères biophysiques d'aménagement forestier durable suivants : les contraintes physiques à l'aménagement; la productivité des forêts; la probabilité de perte de peuplements forestiers par le feu et la biodiversité; 2) élaboration d'un processus logique d'analyses des nouvelles données écologiques et forestières acquises, pour chacun des quatre critères biophysiques d'aménagement forestier durable, incluant la définition des indicateurs pour chacun; 3) application du processus analytique pour deux sections nord-sud de territoire afin de soumettre la démarche d'acquisition de connaissances et les résultats analytiques à une révision par des pairs indépendants pour enrichir les travaux alors en cours; et 4) intégration des résultats analytiques de chacun des quatre critères à l'échelle des districts écologiques pour préciser les portions de la forêt boréale nordique où l'on pourrait pratiquer un aménagement qui soit durable et celles qui doivent être exclues d'une telle perspective.

Ce numéro spécial permet aux membres du comité de faire connaître à la communauté scientifique comment a été abordée la question d'analyse d'un vaste territoire, dont une grande proportion n'a jamais été soumise à des pratiques d'aménagement forestier. Nous espérons que la démarche élaborée par le comité puisse servir d'exemple pour développer, graduellement, une gestion forestière fondée sur de solides assises scientifiques.

Jean-Pierre Saucier